

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2016

PROTECTION DE LA NATION - (N° 3381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Pancher

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

D'une manière générale, et alors que notre Pays a, en ces temps de troubles, plus que jamais besoin de cohésion autour des mêmes valeurs et des mêmes objectifs, il apparaît particulièrement malvenu d'accroître le sentiment de division et d'injustice – un sentiment déjà beaucoup trop exacerbé - et de partager ainsi la société entre « Français mononationaux » et « Français binationaux ».

Cet article va ainsi totalement à l'encontre des valeurs de notre République Une et Indivisible. Scinder notre société, la diviser et bafouer les valeurs fondamentales de notre République ce serait faire le jeu des terroristes.

La lutte contre le terrorisme est une priorité absolue et doit se mener en prenant à bras le corps les véritables facteurs de sa montée et non pas en opposant les citoyens d'une même Nation et en stigmatisant une partie de la population.

Ainsi, il conviendra de veiller, dans l'évolution de ce texte, à ce que la nouvelle mouture proposée ne vise pas – même sans les nommer - les binationaux tout en ne créant pas d'apatrides.